

Règlement SUI Sailing Awards 2019

1. Généralités

- a. Les SUI Sailing Awards sont organisés tous les deux ans sous le patronage de Swiss Sailing et Skippers Voile & Océan (ci-après « Organisateurs »).
- b. Les SUI Sailing Awards 2019 sont décernés dans les catégories suivantes :
 - Female Sailor of the Year 2017/2018
 - Male Sailor of the Year 2017/2018
 - Junior Sailor of the Year 2017/2018
 - Sailing Team of the Year 2017/2018
 - Sailing Project of the Year 2017/2018
 - Special Award
 - Public Award
- c. Les distinctions susmentionnées seront attribuées sur la base des points 3 à 5.



2. Jury

- a. Le jury est composé de 5 membres ; les organisateurs ont droit à au moins trois sièges, les deux sièges restants étant occupés par des experts externes.
- b. Le jury 2019 est composé des personnes physiques suivantes :
 - Martin Vogler, Président Swiss Sailing, Président du jury
 - Jean-Claude Ray, Directeur Swiss Sailing
 - Brice Lechevalier, Éditeur et Rédacteur en chef Skippers Voile & Océan
 - Christian Scherrer, Sailing.Consulting.Management
 - Walter Rüeeggsegger, Représentant de la presse

Les membres du jury doivent signaler tout conflit d'intérêts avec les nominés et, si nécessaire, se retirer conformément à la décision de l'ensemble du jury.

- c. Le jury est responsable de la nomination dans les catégories suivantes :
 - Female Sailor of the Year 2017/2018
 - Male Sailor of the Year 2017/2018
 - Junior Sailor of the Year 2017/2018
 - Sailing Team of the Year 2017/2018
 - Sailing Project of the Year 2017/2018
- d. Le processus d'évaluation n'est pas public. Les décisions du jury sont définitives et ne peuvent en aucun cas être contestées.
- e. En cas d'égalité des voix, le Président du jury tranche.

3. Nominations

- a. Dans la catégorie « Sailing Project of the Year », des candidatures peuvent être soumises au jury jusqu'au 12.10.2018. Le jury procède à une présélection de cinq projets. Les anciens lauréats ne peuvent plus être nommés dans cette catégorie. Dans les autres catégories, les membres du jury désignent trois nommés sur la base des critères énumérés ci-dessous.

- b. Critères de nomination :

Female Sailor of the Year 2017/2018

- Performance-s extraordinaire-s en voile (classes de bateaux non olympiques et/ou olympiques) au cours de la période du 1.9.2016 au 31.12.2018
- Engagement général en faveur de la voile
- Membre active d'un club affilié à Swiss Sailing

Male Sailor of the Year 2017/2018

- Performance-s extraordinaire-s en voile (classes de bateaux non olympiques et/ou olympiques) au cours de la période du 1.9.2016 au 31.12.2018
- Engagement général en faveur de la voile
- Membre actif d'un club affilié à Swiss Sailing

Junior Sailor of the Year 2017/2018

- Performance-s extraordinaire-s en voile au cours de la période du 1.9.2016 au 31.12.2018*
- Engagement général en faveur de la voile
- Membre actif d'un club affilié à Swiss Sailing
- Les résultats obtenus aux Championnats du Monde sont considérés comme ayant une valeur supérieure à ceux décrochés aux Championnats d'Europe.

* *Résultats obtenus en tant que junior.*

- *Pour les résultats en 2016 : Le junior doit être né avant le 31 décembre 1998*

- *Pour les résultats en 2017 : Le junior doit être né avant le 31 décembre 1999*

- *Pour les résultats en 2018 : Le junior doit être né avant le 31 décembre 2000*

Sailing Team of the Year 2017/2018

- Performance-s extraordinaire-s en voile en équipe au cours de la période du 1.9.2016 au 31.12.2018
- Engagement général en faveur de la voile
- Membres actifs (skipper et membre-s d'équipage) d'un club affilié à Swiss Sailing
- Navigation sous pavillon suisse (SUI)
- Dans cette catégorie, des équipes de deux navigateurs/navigatrices ou plus peuvent être récompensées.

4. Sélection des lauréats

Les lauréats des catégories suivantes seront sélectionnés par le jury avec la participation du public.

- Female Sailor of the Year 2017/2018
- Male Sailor of the Year 2017/2018
- Junior Sailor of the Year 2017/2018
- Sailing Team of the Year 2017/2018
- Sailing Project of the Year 2017/2018

Pour décerner ces prix, un scrutin public en ligne (cf. point 5) ouvert à tous est organisé. Chaque participant-e est invité-e à voter pour l'un-e des nominé-e-s dans chacune des cinq catégories (un seul vote par catégorie).

Le vote du public représentera, par catégorie, 30% de la décision finale du jury.

5. Public Award

- a. La remise du « Public Award » s'effectue par le biais d'un scrutin public en ligne ouvert à tous. Chaque participant-e est invité-e à voter pour l'un-e des nominé-e-s sur l'ensemble des catégories mentionnées au point 4 (une seule voix sur l'ensemble des catégories).
- b. Le scrutin public en ligne sera ouvert du 5.12.2018 au 31.01.2019.
- c. Le scrutin public ne saurait être contesté.

6. Dispositions finales

- a. Ce règlement remplace tous les règlements antérieurs établis dans le cadre des précédentes éditions des SUI Sailing Awards.
- b. Tout recours juridique est exclu.

Ittigen, septembre 2018